



# COMMUNE DE THONEX GROUPE SCOLAIRE COMPLET AUX COMMUNAUX D'AMBILLY

## RAPPORT DU JURY



La commission des concours et mandats d'études parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement SIA 142, 2009.

Le 2 mai 2014



Thônex, le 15 janvier 2015



Dès 2018 la Commune de Thônex sera appelée à recevoir les premiers logements au nord de son territoire, sur le périmètre dit des Communaux d'Ambilly, ou plus connu encore, sous l'acronyme MICA (Mon Idée, Communaux d'Ambilly).

Ce quartier verra à terme la construction de 1350 logements, raison pour laquelle la Commune de Thônex devra se doter d'un nouveau groupe scolaire complet. Cette infrastructure publique a deux raisons d'être. La première est de remplacer l'ancien demi-groupe scolaire de Pont-Bochet, âgé aujourd'hui de plus de 40 ans et voué à une autre affectation dans le futur, et la seconde, de permettre l'accueil des nouveaux enfants du quartier MICA.

L'école, au cœur de ce nouveau quartier, constituera le premier embryon de vie socio-culturelle. Ainsi, les parents feront connaissance en emmenant leurs enfants à l'école et en partageant ces nouveaux espaces qui leurs seront proposés.

Le Conseil Administratif a porté un soin tout particulier au développement de ce projet ainsi qu'à l'aménagement de ses équipements publics. Cette philosophie, basée sur la qualité, assurera une pérennité sans faille tant au niveau de l'exploitation par le propriétaire que de l'utilisation par les élèves et les professeurs.

En tant que Président, ce fut un honneur de présider un jury aussi passionné, constructif et compétent, entouré de huit projets de très haute qualité.

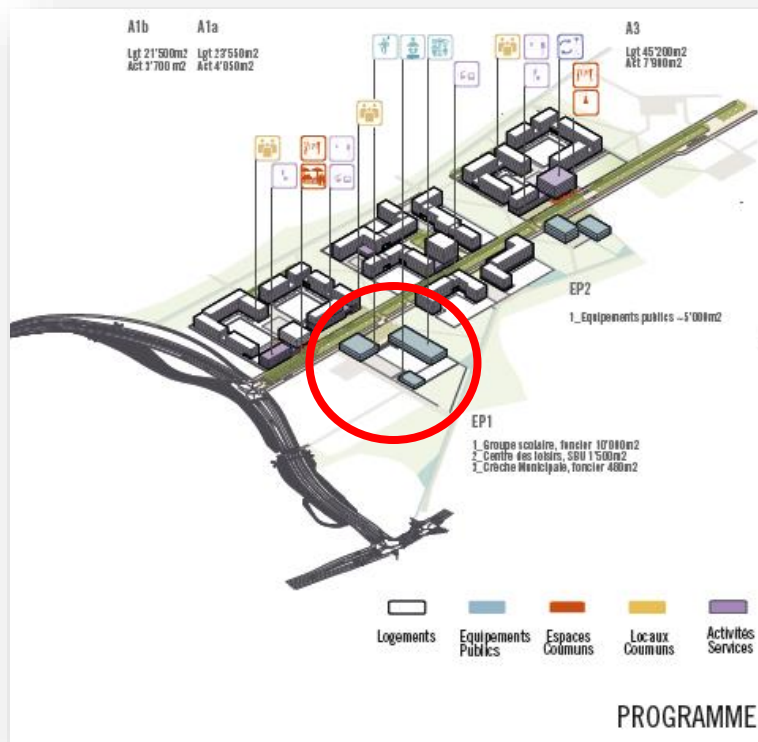
Mes premiers remerciements vont tout naturellement au dit jury, puis aux concurrents qui ont eu à cœur de proposer des réalisations à la hauteur de ces enjeux.

Le Président du jury souhaite très bon vent au lauréat, CLR Architectes-2DLC, dans la poursuite de son très beau projet.

Monsieur Pascal UEHLINGER

Conseiller Administratif et Président du Jury







## PROCÉDURE

### 1. L'ADJUDICATEUR, LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET L'ORGANISATEUR

**Adjudicateur :**

**Commune de Thônex**

Chemin du Bois des Arts, 58  
1226 Thônex

**Maître de l'ouvrage :**

**Commune de Thônex**

Chemin du Bois des Arts, 58  
1226 Thônex

**Adresse de l'organisateur :**

SERAFIN ARCHITECTES ASSOCIES SA  
122, rue de Genève – 1226 Thônex

**Adresse de concours :**

COMMUNE DE THONEX  
GROUPE SCOLAIRE COMPLET  
AUX COMMUNAUX D'AMBILLY

**Mairie de Thônex**

Chemin du Bois des Arts, 58  
1226 Thônex

### 2. OBJET DU CONCOURS

Afin de pouvoir accueillir les enfants des nouveaux habitants qui viendront sur le territoire de la commune de Thônex et qui seront attendus dès janvier 2018, (planification MICA, novembre 2013), il est proposé de réaliser un groupe scolaire complet sur le site des communaux d'Ambilly.

Le périmètre d'implantation de cette future réalisation se trouve au cœur de MICA, dans une des deux « poches » réservées à l'équipement public.

Le programme est celui prévu par le DIP (Département de l'Instruction Publique) qui définit très clairement le nombre de salles de classes (16) ainsi que tous les locaux annexes nécessaires au bon fonctionnement d'un établissement du degré primaire.

### 3. GENRE DE CONCOURS

Le présent concours est un concours d'architecture à un degré, précisément un concours de projets dans le cadre d'une procédure ouverte en conformité avec le règlement SIA 142, édition 2009.

Le concours correspond aux prestations du mandat d'architecte 4.31 Avant-projet.

### 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer pour ce 2<sup>ème</sup> tour, les bureaux sélectionnés lors du 1<sup>er</sup> tour par le jury.



## 5. CRITÈRES D'APPRECIATION

Les critères d'appréciation sont à considérer avec le contenu du paragraphe 27, « Objectifs du concours », et seront examinés sous l'angle des principes du développement durable. Le jury sélectionnera progressivement les projets selon des priorités de jugement qu'il se sera fixées. Il a défini les critères d'appréciation suivants (sans ordre d'importance) :

- Les qualités urbanistiques :
  - ⇒ L'intégration dans le site, l'impact sur l'environnement et le rapport au voisinage existant ;
  - ⇒ L'adéquation du projet aux contraintes du site (topologie, végétation, lois et règlements, etc.) ;
  - ⇒ L'implantation, les accès et les dessertes ;
  - ⇒ Les aménagements extérieurs, ainsi que le traitement des espaces collectifs
- La valeur architecturale :
  - ⇒ Les qualités du concept architectural ;
  - ⇒ La volumétrie
  - ⇒ Les qualités spatiales et de lumière naturelle ;
  - ⇒ L'économie du projet ;
  - ⇒ Les accès et circulations intérieures ;
- Le respect du programme :
  - ⇒ Le fonctionnement détaillé et adéquation des activités entre elles ;
  - ⇒ Les locaux (localisation, surface, hauteur, nombre) ;
  - ⇒ L'indépendance des équipements ouverts au public ; salle polyvalente (rythmique et salle de réunion publique).
  - ⇒ Le respect des exigences et contraintes particulières du Maître de l'ouvrage ;
- La valeur technique du projet :
  - ⇒ La pertinence et la faisabilité du concept énergétique ;
  - ⇒ Les solutions et moyens pour atteindre les exigences techniques particulières ;
  - ⇒ Les qualités structurelles et de faisabilité du système constructif et statique ;

## 6. COMPOSITION DU JURY

Président	Pascal UEHLINGER	Conseiller Administratif
Vice-président	Serge SERAFIN	Architecte ETS AGA REG B
Membres	Claude DETRUCHE Ashwani SINGH Bruno MARCHAND Christian EXQUIS Carmelo STENDARDO	Conseiller Administratif Conseiller Municipal et Président commission bâtiments Architecte Professeur EPFL Architecte EPFL SIA Architecte EAUG SIA AGA
Suppléants	Jacqueline TOMASINI Philippe ROSSE	Conseillère Municipale Architecte EPFL SIA AGA
Experts	Christian FORGNONE François FORTUNA	Directeur école primaire Marcelly/Pont-Bochet Secrétaire général adjoint du service technique communal
Secrétaire	Serge SERAFIN	



## 7. CALENDRIER

- Distribution des documents pour le 2 <sup>ème</sup> tour	7 juillet 2014
- Questions des candidats	18 juillet 2014
- Réponses aux questions	25 juillet et octobre 2014
- Rendu des projets	12 décembre 2014
- Dépôt des maquettes	19 décembre 2014
- Jugement	15 janvier 2015
- Remise des prix et vernissage de l'exposition	24 janvier 2015
- Exposition des projets	prévue durant 10 jours après jugement

## 8. LISTE DES PROJETS RENDUS

Suite à la procédure sélective, ayant retenu 8 candidats pour le développement du projet, les 8 dossiers et maquettes sont parvenus dans les délais, mentionnés dans le règlement, et les réponses aux questions, sont en conformité avec ceux-ci.

- 1 Absolem
- 2 Acrostiche
- 3 Cluster
- 4 Fagus
- 5 Kapla
- 6 La Marelle
- 7 Matchbox
- 8 Solstice

## 9. CONTROLE ET CONFORMITE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours et aux réponses aux questions. Tous les documents ont été rendus conformes par les 8 candidats.

## 10. EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

### 1. ANALYSE DU PROGRAMME ET ORGANISATION

L'ensemble des projets est analysé scrupuleusement avec le respect des éléments suivants ; implantation dans le périmètre, liste des locaux, respect des équipements liés au programme scolaire. Chaque projet a fait l'objet d'une liste détaillée avec remarques pertinentes. La comparaison des surfaces globales, volumes et estimations financières formulées par les candidats a permis d'informer le jury sur ces paramètres.

## 11. PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet le 15 janvier 2015, en conformité avec les règlements.

Compte-tenu des contrôles de conformité des projets rendus, il est apparu qu'un candidat a rendu le plan masse à l'échelle 1/1000<sup>e</sup> au lieu du 1/500<sup>e</sup>. Un candidat a rendu son projet sur 3 planches au lieu de 4. Deux candidats ont rendu des maquettes de dimensions plus grandes que la demande du cahier des charges. Tenant compte que ces éléments n'ont pas d'influence, le jury décide à l'unanimité d'admettre au jugement les 8 projets et maquettes parvenus dans les délais.

## 12. PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets.



### 13. JUGEMENT

#### 1. PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède à une approche critique de chaque projet, basée sur les critères principaux d'appréciation, à savoir : la qualité architecturale, les fonctionnalités et organisation des espaces.

Le jury décide, sur la base des critères énoncés, de déterminer quels sont les projets qui ne répondent que partiellement à l'un ou l'autre des critères de jugement. Le jury débat et délibère devant chaque projet, en relevant quels sont les qualités et les points insuffisants.

A l'unanimité, le jury décide d'éliminer les projets suivants qui ne répondent que partiellement aux critères :

**Projet n° 2 : Acrostiche**

**Projet n° 3 : Cluster**

**Projet n° 8 : Solstice**

#### 2. REPÊCHAGE

Pas de tour de repêchage. Le tour de repêchage a confirmé les éliminations du 1<sup>er</sup> tour

#### 3. 2<sup>ème</sup> TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède à une analyse approfondie des projets retenus à l'issue du premier tour. Il procède à une analyse plus détaillée de chaque critère d'appréciation, notamment la cohérence des circulations et espaces communs, la possibilité de permettre un accès différencié de l'école pour les salles polyvalentes et parascolaires, la qualité des préaux couverts et ouverts, et enfin, les estimations de coûts basés sur les calculs des candidats.

#### 4. CLASSEMENT DES PROJETS

Le jury procède à l'établissement du classement final des projets.

Les projets font l'objet de critiques approfondies pour l'ensemble des critères de jugement avant que le jury effectue le classement final. Après ce dernier examen, le jury procède au vote à l'unanimité pour départager les projets primés.

A l'unanimité des voix, le jury décide d'attribuer :

<b>Le 1<sup>er</sup> rang au n° 1</b>	<b>Absolem</b>
<b>Le 2<sup>ème</sup> rang au n° 4</b>	<b>Fagus</b>
<b>Le 3<sup>ème</sup> rang au n° 5</b>	<b>Kapla</b>
<b>Le 4<sup>ème</sup> rang au n° 6</b>	<b>La Marelle</b>
<b>Le 5<sup>ème</sup> rang au n° 7</b>	<b>Matchbox</b>

#### 5. ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury décide à l'unanimité d'attribuer la somme de CHF 212'500,- HT du montant à disposition du jury comme suit :

<b>Le 1<sup>er</sup> rang – 1<sup>er</sup> prix au</b>	<b>n° 1</b>	<b>Absolem</b>	<b>CHF HT</b>	<b>65'500,-</b>
<b>Le 2<sup>ème</sup> rang – 2<sup>ème</sup> prix au</b>	<b>n° 4</b>	<b>Fagus</b>	<b>CHF HT</b>	<b>55'000,-</b>
<b>Le 3<sup>ème</sup> rang – 3<sup>ème</sup> prix au</b>	<b>n° 5</b>	<b>Kapla</b>	<b>CHF HT</b>	<b>45'000,-</b>
<b>Le 4<sup>ème</sup> rang – 4<sup>ème</sup> prix au</b>	<b>n° 6</b>	<b>La Marelle</b>	<b>CHF HT</b>	<b>27'000,-</b>
<b>Le 5<sup>ème</sup> rang – 5<sup>ème</sup> prix au</b>	<b>n° 7</b>	<b>Matchbox</b>	<b>CHF HT</b>	<b>20'000,-</b>



#### 14. RECOMMANDATION DU JURY

##### **Recommandations pour la poursuite des études :**

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (L 6 05), du 25 novembre 1994, et au règlement SIA 142, le Maître de l'Ouvrage a l'intention de confier les mandats complets des prestations ordinaires, telles que définies dans le règlement SIA 102, à l'auteur du projet recommandé par le jury, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études, de construction, des autorisations de construire, des délais référendaires et des demandes de modifications qui pourraient être demandées par le Maître d'Ouvrage. Les modalités précises du mandat seront définies à ce moment-là.

Si le Maître d'Ouvrage estime que le groupe lauréat ne dispose pas des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'adjoindre au bureau lauréat des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par le Maître d'Ouvrage.

##### **Recommandations pour le développement du projet :**

Le jury considère que le résultat d'un concours n'est pas l'aboutissement d'un processus mais constitue plutôt un point de départ pour le développement du projet définitif.

L'auteur du projet ABSOLEM, recommandé pour la poursuite des études, doit prendre en compte les critiques générales formulées par le jury et donner des réponses pertinentes aux objectifs fixés par l'organisateur, lors du développement du projet.

#### 15. LEVEE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des rangs et prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents, et lève l'anonymat, en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des devises pour les suivants.



## PROJETS CLASSES

1<sup>er</sup> rang – 1<sup>er</sup> prix : projet n° 1 **Absolem**

**CLR ARCHITECTES – 2DLC**

**Rue des Vieux-Grenadiers – 1205 Genève**

**Damien CHEVALLEY Architecte EAUG REG A SIA FAS**

**Stéphane LORENZINI Architecte IAUG**

### Collaborateurs

**Gilbert RUSSBACH Architecte REG B**

**Patrick LONGCHAMP Architecte HES/M**

**Frank DELPLANQUE Architecte DPLG**

**Marc GLAUS CFC Dessinateur**

**Laurent MEYLAN Architecte EPFL**

## ABSOLEM

Disposé perpendiculairement au mail central, le nouveau groupe scolaire représente l'équipement public majeur du futur quartier des Communaux d'Ambilly.

En opposition aux gabarits des bâtiments de logements qui rythme les nouvelles constructions disposées de part et d'autre du mail central, le projet ABSOLEM propose un édifice scolaire de bas gabarit conférant par là-même une forte identité au nouvel équipement public.

Un subtil décalage entre le volume accueillant les activités parascolaires et celui des salles de classe, définit un parvis d'accès, depuis le mail, au nouvel équipement. Un portique couvert, dont les dimensions définitives devront faire l'objet de réglages avec les futurs utilisateurs, permet de distribuer les différentes parties de l'édifice scolaire.

L'ensemble du programme est disposé dans trois volumes distincts mais ne formant finalement qu'un ensemble articulé autour d'espaces publics de grande qualité. Ils accueillent respectivement les locaux du parascolaire, restaurant et aula, les salles d'études et la salle de gymnastique.

De généreux halls d'entrée distribuent chaque bâtiment et qualifient le portique.

Les salles de classes sont réparties sur deux niveaux, la salle de jeux et la salle de rythmique prennent place au centre du bâtiment des salles d'études, éclairées naturellement par un patio sur double hauteur.

Le jury apprécie la simplicité de la proposition ainsi que la clarté de l'organisation et de la distribution de l'ensemble des locaux du programme. L'organisation générale du projet confère à l'ensemble une grande rationalité. L'échelle de la composition est très adaptée au futur quartier et à l'image de l'école.

L'expression architecturale proposée, caractérisée par un rythme structurel vertical, sobre et répété, renforce l'homogénéité de la proposition. Le Maître de l'Ouvrage demande néanmoins que la matérialité des claustras soit revue au profit d'un matériau minimisant les frais d'entretien.

Le jury estime que la répartition des salles d'études entre les deux niveaux doit être légèrement revue. En effet, à l'étage, la position de la salle de classe, située à l'articulation du bâtiment de l'école et de celui de la salle de gymnastique, n'est pas convaincante.

Le couloir de distribution des salles d'études, disposées sur la façade Sud, pourrait d'ailleurs être légèrement agrandi pour permettre une meilleure utilisation des vestiaires.



Enfin, le jury s'interroge sur la nécessité d'occuper, par les locaux pour enseignants, la façade Ouest, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des salles d'études. La réorganisation de ces locaux, dans une autre partie du bâtiment, permettrait une relation visuelle de cet étage avec l'espace du préau.

### **Recommandations pour la suite du travail**

Dans le cadre du développement du projet, le lauréat devra prendre en compte, entre autres, les recommandations suivantes :

- Revoir la répartition des salles de classe entre les deux étages ;
- Revoir l'organisation des locaux administratifs au rez-de-chaussée ; éventuellement disposer le bureau du directeur 30m<sup>2</sup> et la secrétaire au 1<sup>er</sup> étage.
- Calibrer précisément la dimension du portique ;
- Hiérarchiser la dimension des couloirs de distribution des salles de classes ;
- Assurer un traitement de façade qui pérennise l'expression du bâtiment et facilite son entretien sur la durée.



2<sup>ème</sup> rang – 2<sup>ème</sup> prix : projet n° 4      Fagus

Philippe CALAME ARCHITECTES Sàrl  
Avenue Vibert 28 – 1227 Carouge

Philippe CALAME Architecte EAUG SIA

#### Collaborateurs

Lorène SCHAERRER-VERRIER Architecte EPFL

Guy TROTTE Architecte EAUG

Maria COMPANY Architecte

## FAGUS

Le projet opte pour une fragmentation de volumes, de type pavillonnaire, disposés de part et d'autre d'un espace de circulation linéaire et central, qui les regroupe tout en opérant une liaison couverte entre le mail et les terrains de sports. Le programme est ainsi distribué en quatre volumes avec des hauteurs différenciées et correspondants aux différentes parties du programme.

L'idée principale est de créer une agrégation de « maisons » dissociées au niveau du rez de chaussée et reliées entre elles aux étages supérieurs. Par leur décalage ces « maisons » manifestent cependant une certaine indépendance, chacune ayant sa propre entrée et son propre espace extérieur, confiné, défini par le bâti, et ouvert latéralement vers les espaces verts. Cette multiplication des accès, intéressante en soi, rend cependant certaines relations fonctionnelles compliquées, notamment au niveau du rez de chaussée, où on doit sortir à l'extérieur pour passer d'une « maison » à une autre.

Dans ce projet, on assiste à une progression du parcours du « plus public » vers le « plus privé ». Au nord, on trouve ainsi, une cour d'entrée qui donne directement accès à la salle polyvalente et au restaurant, situés au rez de chaussée du bâtiment, lui-même situé en bordure du mail central, les activités parascolaires étant à l'étage ; les deux espaces extérieurs suivants sont des préaux, l'un pour les enfants de la division élémentaire, l'autre pour les élèves de la division moyenne ; enfin, le parcours se termine sur l'entrée dans la salle de gymnastique, semi-enterrée.

Le jury apprécie les qualités de ce parti, qui recherche une échelle proche de l'enfant. Ceci est particulièrement visible dans la disposition des classes, groupées par quatre par étage, et séparées par des espaces de vestiaires, amples et lumineux, qui génèrent ainsi des seuils de transition. La figure en croix des salles de classe repose sur un concept de centralité, agrémenté par une grande fluidité spatiale et des points de vues variés et intéressants.

Le jury regrette cependant que cette générosité des espaces de distribution (qu'on retrouve aussi au niveau des rez), ainsi que le nombre élevé de volumes bâtis, ne soient pas conformes à l'économie du projet souhaitée. On peut dans cette perspective estimer aussi l'important développé de façades (même si la mise en œuvre de celles-ci s'avère simple, constituée de pans de remplissage en mélèzes contenus par des bandes horizontales en béton) et le choix de créer des places de parc enterrées.

Signalons enfin un « esprit écologique » intéressant, matérialisé par un travail sur les limites du terrain qui contiennent, d'une part, des bassins de rétention sur lesquels peut s'étendre le trop-plein de l'eau du canal avoisinant et, d'autre part, un potager où sont cultivés des produits de saison destinés au restaurant scolaire – encore une fois des lieux voués à la connaissance et à l'apprentissage des enfants.

**3<sup>ème</sup> rang – 3<sup>ème</sup> prix : projet n° 5****Kapla****MEIER + ASSOCIES ARCHITECTES**  
**Rue du Môle 38Bis – 1201 Genève****Philippe MEIER Architecte EPFL**  
**Ariane PONCET Architecte EAUG**  
**Jacques MARTIN Architecte EPFL**  
**Ana-Inès PEPERMANS Architecte UCL****Collaborateurs****Marta ALPUIM Architecte FAUP**  
**Marin THALLER Architecte EPFL**  
**Rafael ELOI Architecte FAUTL**  
**Laurent MIRANDA Architecte IST**  
**Laurence BOYE Architecte DPLG INSA****KAPLA**

Le projet regroupe toutes les parties du programme dans un même bâtiment, proposant ainsi une entrée principale pour les différentes activités scolaires. La forme bâtie suit une figure consacrée de « l'aile du moulin », selon une agrégation de « plots » concordants aux parties du programme, avec des gabarits différenciés et orientés selon quatre directions rayonnantes. Ce dispositif, correspondant d'habitude à une position centrale et isotrope, crée cependant une relation privilégiée avec le mail par la présence du volume de l'école, proéminent ; d'autre part, il génère des espaces extérieurs variés, à la fois ouverts et confinés – le préau Jura (légèrement surélevé), le jardin pour les activités parascolaires et enfin, au sud, le grand préau du Salève.

Le bâtiment scolaire est conçu comme une « petite ville », s'inspirant ainsi de l'analogie albertienne très prisée par les membres du Team X dans les années 1970. Dans ce sens on peut en effet lire le grand hall d'entrée comme une « place intérieure », ample, lumineuse et traversante, qui distribue au rez de chaussée les différentes activités plus « publiques » – l'aula, les salles parascolaires, entre autres – et l'administration.

Depuis ce hall des circulations verticales généreuses nous mènent vers le haut, où sont situés deux étages de salles de classe, disposés autour d'une cour éclairée zénitalement et partiellement encombrée par un dispositif compliqué d'escaliers implantés en décalage ; ou alors vers le bas, où sont placés les vestiaires et l'accès direct à la salle de gymnastique, semi-enterrée.

Le jury salue l'originalité de ce parti qui, au lieu de fragmenter, rassemble. Cependant il s'interroge sur l'image générée par un tel grand bâtiment scolaire qui ne semble pas forcément adéquate au souhait de garantir une architecture à l'échelle de l'enfant, notamment au niveau de la division élémentaire. D'autre part, signalons que cette grande taille peut impliquer des difficultés au niveau de l'entretien des espaces.

L'ampleur et la fluidité des espaces intérieurs contribuent certainement à la qualité spatiale et à la sociabilité de l'école, le hall pouvant ainsi accueillir des réunions, ou des manifestations, impliquant un grand nombre de personnes et accentuant l'esprit d'ouverture de l'école vers l'extérieur. D'un autre côté, force est de constater que cette continuité spatiale et fonctionnelle, pose des problèmes de gestion, impliquant des fermetures ponctuelles, pour privatiser certaines parties du bâtiments (les étages des salles de classe, par exemple), lors des activités sportives et autres, ouvertes au public.



Relevons enfin la rationalité constructive et la qualité du langage architectural matérialisé par une grille structurelle et modulaire en béton apparent, très élégante, dont le rythme à la fois régulier et varié contient des fonctions et espaces différenciés, tout en conférant au bâtiment un caractère représentatif et institutionnel.

4<sup>ème</sup> rang – 4<sup>ème</sup> prix : projet n° 6

La Marelle

**PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS  
FAS**

Rue des Cordiers 5 – 1207 Genève

Pierre-Alain DUPRAZ Architecte ETS FAS

Collaborateurs

Nicola CHONG Architecte ETS IAUG

Samuele EVOLVI Architecte AAM

Frederico VIEIRA Architecte FAUP

Céline FORESTIER Designer DNSEP

Steve GIRARD Architecte HES

Elisabeth LE POLAIN Architecte HES

Paolo MARCHIORI Architecte AAM

Dimitri DEL RIO en formation

Cédric GIL Architecte HES

Axel PICENNI CFC Dessinateur

## LA MARELLE

Le projet s'inspire du jeu de la marelle pour l'organisation morphologique de l'école : trois volumes correspondants aux différentes parties du programme se juxtaposent les uns aux autres - dans un ordre logique qui va du secteur plus « public » des activités parascolaires, salle polyvalente et buvette, au secteur « privé » des salles de classe – générant une forme unitaire et articulée, au gabarit constant et bas.

On accède à « l'enceinte » de l'école par un parvis qui contient le terrain de basket et par un espace de transition arboré, représenté comme une extension du mail. Celui-ci débouche sur une cour majeure généreuse, ouverte à l'est vers la « bande verte » (cour champêtre) et fermée partiellement à l'ouest par un portique continu qui accueille les entrées et génère, en même temps, un parcours abrité entre les trois volumes.

La salle de gymnastique s'intercale ainsi entre les deux volumes, étant séparée de l'extérieur par une bande servante qui accueille, au niveau du rez, le restaurant à double hauteur et au sous-sol, les vestiaires, assurant, en plus, à ce niveau, une liaison intérieure avec les salles de classe et les locaux parascolaires. Le bâtiment des salles de classe est rationnel et dispose celles-ci sur deux côtés (orientées à l'est et au sud) d'une cour « creusée » par un vide central, éclairée zénithalement et contenant les circulations verticales et les sanitaires dans deux boîtes situées aux extrémités.

Le jury apprécie ce parti, dont la référence à la notion de jeu de l'enfant est particulièrement évocatrice, et dont la forme unitaire et le bas gabarit créent une identification de l'institution par rapport au tissu résidentiel, tout en tenant compte de la présence d'un tissu de villas à proximité. L'intention de concentrer toutes les activités sportives sur la partie haute du terrain en laissant ainsi une réserve pour des extensions futures est aussi appréciable, dans le sens d'une utilisation rationnelle du sol.

Le jury regrette cependant la « fragilité » du faible gabarit et volumétrie du bâtiment des activités parascolaires, face à l'ampleur et l'échelle du mail. Ce sentiment est encore accentué par la présence du terrain de basket directement sur cet espace public : on peut en effet s'interroger – surtout, s'il y a l'obligation de l'entourer d'un grillage, de l'impact du caractère de cet espace par rapport au mail et sur la possibilité de le considérer comme un véritable parvis de l'école.

D'autre part, on peut constater des difficultés dans la composition du plan, notamment dans les entrées des différents volumes, soit, sous-dimensionnées, comme dans le bâtiment parascolaire, soit, situées (presque) au milieu de la façade (salle de gymnastique), soit enfin, dans une situation de coin (bâtiment des classes), sans une ampleur spatiale significative. Relevons enfin la qualité et la finesse du langage architectural, caractérisé par une grille modulaire en béton apparent, dont les modulations et les variations confèrent au bâtiment représentatif une justesse de ton.



5<sup>ème</sup> rang – 5<sup>ème</sup> prix : projet n° 7      **MATCHBOX**

**ATELIER MARCH SA – BERIC SA**  
Chemin Frank-Thomas 24 – 1208 Genève

**Juan MADRINAN Architecte EPF SIA**

**Collaborateurs**

**François DULON Architecte EPF**  
**Aline GEIGER Architecte EPF**  
**Germaine DEBAZELAIRE Architecte EPF**  
**Raphaël GUICHOU Architecte HES**  
**David PERZOFF Architecte ETS**  
**Jacques DELLEY CFC Dessinateur**  
**Emil HAM PETERSSON Architecte HESY**  
**Yves VOIROL Architecte ETS**

---

**MATCH BOX**

---

Le projet propose une organisation très claire en trois volumes détachés, articulés par trois espaces collectifs majeurs. La répartition du programme dans les trois bâtiments est pertinente et permet des accès séparés selon les utilisations à caractère scolaire ou public.

Le jury apprécie la qualité et la rationalité de la composition, les trois gabarits sont unifiés par une expression architecturale homogène et à l'échelle de l'utilisateur.

Le jury s'interroge néanmoins sur la hiérarchisation des espaces extérieurs qui fonctionnent comme dispositifs d'articulation aux entrées : l'esplanade sur le mail est l'espace public majeur, mais il ne donne accès qu'à une partie restreinte du programme et sa relation avec les entrées principales de l'école sur le préau est peu lisible, elle ne se fait que par le resserrement entre les deux bâtiments. La relation du groupe scolaire au mail et aux quartiers d'habitation est de ce fait ambiguë. Par ailleurs, la proportionnalité entre les trois espaces extérieurs ne convainc pas.

L'organisation en plan du programme est appréciée, notamment le dispositif des classes dont la circulation centrale s'ouvre par des brèches en façades et en toiture sur la lumière naturelle. La compacité du plan aurait néanmoins mérité d'être assouplie dans son dimensionnement pour valoriser cet espace central et permettre certains dégagements sans le restreindre à la seule circulation.

**PROJETS NON CLASSES**

Projet n° 2

**ACROSTICHE****FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES SA**

Rue des Voisins 15 – 1205 Genève

**Eric FREI Architecte EPFL SIA FAS****Collaborateurs****Jaime Anton ALBALADEJO Architecte****Katarina CHELIOUDAKI-VARDI Architecte stagiaire****ACROSTICHE**

---

L'implantation du groupe scolaire du projet ACROSTICHE réinterprète la stratégie d'implantation des nouveaux logements, le long du mail central du futur quartier des Communaux d'Ambilly.

Un ensemble, composé de 3 volumes distincts, mais reliés entre eux, est disposé perpendiculairement au mail, articulé par une séquence d'espaces publics.

Le volume en relation directe avec le mail de trois niveaux, accueille la salle de sports, les salles polyvalentes et le restaurant. Ceux, éloignés du mail, accueillent les salles d'études, disposées au 1<sup>er</sup> étage.

Le premier volume, plus haut que les autres, établit une relation volumétrique claire et convaincante avec le mail et les futures morphologies bâties. Il définit un premier espace public de qualité, véritable parvis du futur équipement scolaire, permettant l'accès à l'école et aux activités publiques.

Deux autres espaces publics rythment la composition, alternant des espaces de tailles et d'orientations différentes.

Si le jury apprécie la proposition, notamment dans sa capacité à organiser le programme dans des volumes aux gabarits savamment calibrés, il regrette que les différents espaces publics ne trouvent une réelle relation fonctionnelle entre eux, en dehors des heures d'utilisation de l'école. La fluidité et la perméabilité que suggère le plan d'ensemble, sont compromises par une fermeture complète du volume au rez-de-chaussée, « cloisonnant » chaque espace extérieur. Cette prise de position finit par générer, non pas trois espaces extérieurs majeurs, mais une multitude d'espaces dont les séquences et les relations ne sont pas convaincantes.

Le jury doute également de la pertinence de l'organisation des 16 salles d'études sur le même niveau.



Projet n° 3

CLUSTER

**2B ARCHITECTES STRATEGIES URBAINES CONCRETES**

Avenue de Beaumont 22A – 1012 Lausanne

**Collaborateurs****Stephanie BENDER Architecte EPFL FAS****Steffan HEATH Architecte EPFL****Gloria LILI Architecte EPFL****Carlos ALVES Architecte ETSAC****Fabienne KOHLI Dessinateur architecte****Arthur BLANC Etudiant architecte EPFL****Mandataires spécialisés****OXALIS Architectes paysagiste****MUTTONI-FERNANDEZ Ingénieurs civils****P. CHUARD SORANE Ingénieurs CVS****REGTEC B. FLACH Economiste****CLUSTER**

---

La proposition CLUSTER est caractérisée par l'implantation d'un nouvel équipement scolaire proche du mail central du futur quartier des Communaux d'Ambilly, formé par quatre bâtiments distincts rassemblés autour d'une cour centrale. Ces quatre pièces de la composition définissent autant d'espaces extérieurs qui mettent l'ensemble en relation avec le futur paysage bâti et naturel.

Les quatre volumes, de dimensions et hauteurs différentes, accueillent respectivement les activités du parascolaire, les salles d'études de la division élémentaire, les salles d'études de la division moyenne et la salle de gymnastique. L'espace central accueille le préau.

Si la relation entre les différentes fonctions du programme semble aux yeux du jury intéressante, la composition générale, et notamment sa relation avec le futur quartier, ainsi que le fonctionnement de certaines parties du programme mettent en exergue une série de contradictions qui affaiblissent le parti proposé.

Contrairement à ce qui est affirmé par le concurrent, le jury est de l'avis que l'espace central, tel que proposé, n'est pas un lieu d'ouverture sur le quartier, la place publique de référence, mais un lieu introverti, isolé de son contexte. La relation entre le futur équipement et le quartier est finalement réduite à des portiques d'accès à la cour centrale.

Le gabarit du bâtiment des salles de classe, disposé à l'Est, est excessif. Il se développe sur 4 niveaux et compromet les qualités spatiales de la cour centrale et confère une image très urbaine.

L'ambiguïté de la proposition est renforcée par la mise en place d'un deuxième élément de référence : le patio du bâtiment des salles de classe disposé au Sud. Cet élément est de nature à intraverter cette partie du programme, en opposition à la volonté affichée de mettre l'ensemble des fonctions en relations entre elles et avec le contexte environnant.

Le jury considère que le parti urbanistique adopté, et la résolution de plusieurs aspects fonctionnels, ne sont pas convaincants.



Projet n° 8

**SOLSTICE****MENTHA ROSSET ARCHITECTES SA**  
Avenue de Sainte-Clotilde 13 – 1205 Genève**Eric DE MEO Architecte HES REG A**  
**Olivier FAVRE Architecte MPQ CFC****Collaborateurs****Samuel GREMAUD Architecte HES**  
**Damien JOUBERT CFC Dessinateur**  
**Frank LABARTE**  
**David LOURENCO**

---

**SOLSTICE**

---

Le projet concentre le programme dans deux bâtiments et prévoit deux autres volumes, dans le périmètre prévu pour le groupe scolaire, pour une affectation ultérieure. Cette composition organise un grand espace central, ouvert et unitaire, qui peine à hiérarchiser les différentes transitions et usages publics et scolaires. Cette proposition interroge également sur la qualification des espaces extérieurs si les compléments de programmes envisagés n'étaient pas réalisés.

L'organisation du bâtiment principal, qui dispose toutes les classes sur le même niveau, concentre tout le programme dans un seul volume qui rompt avec l'échelle du bâtiment de gymnastique semi enterré. Cette rupture d'échelle est accentuée par l'expression monolithique des façades en claustra du bâtiment scolaire. Ce lourd dispositif interroge le jury sur sa pertinence et sur la perte de qualité de la lumière naturelle pour les classes.

Les préaux couverts sont réalisés par des retraits de façades et des porte-à-faux dans des géométries biaisées qui compliquent le système et génèrent des espaces couverts difficiles à s'approprier.

Le jury s'étonne de la complexité générale de la proposition qui induit un effort constructif considérable et disproportionné, sans apporter de solution convaincante au programme.

**APPROBATION DU JURY****Maître de l'ouvrage :**

Représentant Pascal UEHLINGER

**Membres du jury :**

Président Pascal UEHLINGER

Vice-président Serge SERAFIN

Membres Claude DETRUCHE

Ashwani SINGH

Bruno MARCHAND

Christian EXQUIS

Carmelo STENDARDO

**Suppléants :** Jacqueline TOMASINI

Philippe ROSSE

**Lieu / date :** Thônex, le 15 janvier 2015